

Mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2017/2018

Enquête nationale auprès des apiculteurs

Une enquête

==> Pour objectiver, sur l'ensemble du territoire, les taux de mortalité en hiver et recueillir l'avis des apiculteurs

==> Qui s'adresse à tous les types d'apiculteurs, qu'ils aient une ou plusieurs centaines de ruches

==> Simple et rapide à renseigner

Madame, Monsieur,

Nous vous informions le 6 juillet 2018 de l'ouverture d'une enquête nationale portant sur la mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2017/2018. L'objectif de cette enquête est de recueillir l'avis des apiculteurs concernant l'existence d'une éventuelle augmentation des mortalités en sortie d'hiver 2017/2018 par rapport à l'hiver précédent et les causes possibles de ces mortalités.

A ce jour, près de 9 500 apiculteurs ont répondu à l'enquête. Ils représentent plus de 20% des apiculteurs. Un point d'étape plus complet est joint à ce mél. Il est également disponible sur le site de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA)

: <https://www.plateforme-esa.fr/article/mortalite-des-colonies-d-abeilles-durant-l-hiver-2017-2018-point-d-etape-au-25-juillet-de-l>

Nous tenons à remercier vivement les apiculteurs qui ont déjà répondu à cette enquête du temps qu'ils y ont consacré.

Pour rappel, le questionnaire est accessible sur le lien suivant

: https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/Sophia/EMHA_2017-2018/questionnaire.htm

Il a été décidé de prolonger la durée d'ouverture de l'enquête en ligne jusqu'au mercredi 15 août inclus, au lieu du 5 août initialement. Il est en effet particulièrement important d'avoir un taux de réponses le plus élevé et le plus homogène possible entre départements. **Nous invitons en particulier les apiculteurs possédant 50 ruches et plus présents dans les départements ayant le taux de réponse le plus faible (Figure 2 de l'article ci-joint) à répondre à cette enquête, qu'ils aient ou non fait face à des mortalités hivernales.**

Avant de vous connecter pour renseigner le questionnaire

==> Récupérer le numéro de « Référence » figurant en première page du récépissé de votre déclaration de ruches 2017, ainsi que votre numéro d'apiculteur (NAPI). Ces numéros seront à rappeler en début de questionnaire (ils ne sont pas obligatoires, mais contribueront à la qualité de l'enquête)

==> Ayez disponible

- Le nombre de vos colonies de ruches, en ruchettes, et en ruchettes de fécondation au moment de la mise en hivernage fin 2017

- Le nombre de ces colonies mortes en sortie d'hivernage en 2018

Cette enquête a été élaborée dans le cadre de la Plateforme ESA, qui rassemble à la fois l'État, des partenaires professionnels et des organismes scientifiques et techniques dont l'Anses. Les données récoltées seront analysées de manière anonyme et des premiers résultats seront diffusés dans le courant de l'été.

Je remercie par avance de toute l'attention que vous voudrez bien accorder à cette démarche à la fois individuelle et collective, et du temps que vous pourrez consacrer à ce questionnaire.

--

Le directeur général de l'Alimentation
Patrick Dehaumont